



COMMUNAUTE DE COMMUNES

CCA 800

« Espace Levier – Val d’Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d’Huin, Evillers, Gevresin,
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaine, Sombacour,
Villeneuve d’Amont et Villers-Sous-Chalamont

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE N°58 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 06 DECEMBRE 2021

Convocation en date du : 30 Novembre 2021

Présidence : Monsieur Claude COURVOISIER

Lieu : Espace Carouge à Levier _Communauté de Communes Altitude 800

Membres en exercice : 24

Arc-sous-Montenot	Patrick GRILLON	X
Bians-les-Usiers	Aurélien DORNIER	X
	Martial BICHET	excusé
Chapelle d’Huin	Béatrice PRITZY	X
	Cédric BRAGARD	X
Évillers	Jean-Philippe DESCOURVIERES	X
Gevresin	Louis BOURGEOIS	X
Goux-les-Usiers	Éric BOURGEOIS	Procuration à Claudine Cattet
	Claudine CATTET	X
	Nicolas ROYET	X
Levier	Marc SAULNIER	X
	Nathalie SIEVERT	X

Levier	Isabelle CUENOT	X
	François GARCIA	X
	Coralie GABRY	X
	Frédéric DOLE	X
	Christophe MICHEL	X
	Léonie SCHNEITER	Procuration à Frédéric Dole
	Bernard JEANNIN	X
Septfontaines	Christian RATTE	Représenté par Jérémie GUYOT
Sombacour	Frédéric TOUBIN	X
	Ahmed KALLAL	X
Villeneuve d’Amont	Marie-Claire MONNIN	X
Villers-sous-Chalamont	Claude COURVOISIER	X

x = membre présent à la réunion. Quorum Atteint

ORDRE DU JOUR :

Validation du procès-verbal n°57 du 08 Novembre 2021.

1. Contrat de Relance et de Transition Ecologique,
2. Convention de mise à disposition des locaux pour les bureaux de la CCA 800 par la commune de Levier,
3. Attribution du marché pour l'Elaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable,
4. Sécurisation de l'enclos du parc animalier du Rondé,
5. Bail à usage professionnel pour l'installation d'un cabinet infirmier et d'un podologue,
6. Bail à usage professionnel pour l'installation de Clémence MARTIN, psychologue du travail,
7. Mise à disposition de la salle de réunion à la SISA de la maison de santé de Levier,
8. Remplacement d'ordinateurs dans les écoles,
9. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent),
10. DM n°4 sur le budget principal pour augmentation des crédits sur le chapitre 16
11. DM n°5 sur le budget principal pour augmentation des crédits sur le chapitre 12
12. DM n°6 sur le budget principal pour augmentation des crédits sur le chapitre 14,
13. Convention Musicart's 2021,
14. Convention avec le Département pour l'entretien des itinéraires de randonnée en 2021,
15. Convention ONF 2021,
16. Subvention au profit de la compagnie Jehol,
17. DM n°1 – Vote de Crédit au Budget Bâtiment Relais

Informations diverses

Marie-Claire MONNIN est désignée secrétaire de séance pour ce conseil.

Validation du procès-verbal n° 57 :

Coralie Gabry souhaite qu'un complément d'informations concernant la voie du Tacot soit publié car plusieurs propriétaires de parcelles lui ont fait part des leurs inquiétudes et incompréhensions.

Par conséquent, le Président tient à rappeler que dans le cadre de l'étude du foncier pour la réhabilitation de la voie du tacot, il n'est pas envisagé d'acheter du terrain aux propriétaires mais, de conventionner avec eux.

Les propriétaires seront contactés en amont et un temps d'échange sera organisé avec la communauté de communes.

1/ Contrat de relance et de transition écologique

Le Président donne la parole à Manon LONCHAMPT, en charge de l'élaboration du contrat pour qu'elle l'explique à l'assemblée :

Ce contrat de relance et de transition écologique accompagnera la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle de notre bassin de vie.

Il fédèrera l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrira en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention définis.

C'est pourquoi, le contrat décline les objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du territoire de la CCA 800.

Il rappelle à l'assemblée que le contrat permettra à l'Etat d'avoir une meilleure visibilité sur l'attribution des subventions et permettra à ses services d'orienter les collectivités, selon leurs projets, vers des aides plus spécifiques.

Béatrice Pritzky demande si ce contrat doit être co-signé en 2021. Ce devrait être le cas même si la date n'est pas encore confirmée par la Préfecture.

La présentation entendue, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le CRTE avec l'Etat.

2/ Convention de mise à disposition des locaux pour les bureaux de la CCA 800 par la commune de Levier

Suite à l'installation de professionnels de santé dans les locaux actuellement occupés par la CCA 800, situés dans la Maison de Santé de Levier, il a été convenu qu'un espace au sein de la Mairie de Levier soit mis à disposition pour accueillir les nouveaux locaux de la CCA 800, et ce à partir du 20 décembre 2021.

Aussi, il est indispensable de cadrer les conditions de partenariat entre la CCA 800 et la Commune de Levier par le biais d'une convention.

Le Président fait lecture de la convention qui stipule que la communauté de commune ne payera pas de loyer à la commune de Levier mais seulement les charges lui incombant.

Lecture de la convention faite par le Président, le conseil communautaire à l'unanimité valide ce partenariat et autorise le Président à signer la convention et les documents s'y référant.

3/Attribution du marché pour l'Elaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Monsieur le Président rappelle qu'un marché pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable a été lancé par la collectivité.

Cette consultation a été lancée le 26 octobre 2021 pour une remise des offres le 30 novembre 2021.

Trois entreprises ont remis une offre :

POSTES DE DEPENSES	NALDEO	REALITES ENVIRONNEMENT	ARTELIA
Phase 1 : Connaissance physique du système d'alimentation en eau potable	35 650€	37 300€	68 550€
Phase 2 : Etat des lieux de la production et de la consommation actuelle	10 550€	12 300€	8 000€
Phase 3 : Analyse du fonctionnement des réseaux	27 500€	27 900€	26 650€
Phase 4 : Modélisation hydraulique du réseau	10 140€	21 300€	19 500€
Phase 5 : Construction du Schéma Directeur	10 880€	12 950€	7 200€
TOTAL HT	94 720€	111 750€	129 900€

Après présentation du rapport d'ouverture et d'analyse des offres, le Président propose au conseil communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise NALDEO pour un montant HT de 94 720€.

Béatrice Pritzky demande où sont basées les sociétés. La société NALDEO est basée sur Besançon, ARTELIA à Dijon et REALITES ENVIRONNEMENT à Trévoux dans l'Ain.

Pour Naldeo le Président précise que cette société est déjà bien connue par notre territoire car elle a obtenu plusieurs marchés lancés par la collectivité.

Frédéric Toubin précise que cette société se charge également du diagnostic pour le SDAP du Syndicat des Eaux de Bians-les-Usiers mais aussi de l'étude pour le puisage de la nappe phréatique de Vuillecin.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- Attribue le marché à la société NALDEO pour un montant total de 94 720 € HT,
- Autorise le président à signer le marché avec Naldeo,
- Autorise le Président à lancer l'opération,
- Autorise le Président à déposer des dossiers de subvention au Département pour 30% soit 28 416€ et 50 % à l'Agence de l'Eau soit 47 360€ soit un autofinancement de 18 944€ pour la collectivité,
- Autorise le président à signer tous documents référents à cette consultation.

4/ Sécurisation de l'enclos du parc animalier du Rondé

Suite à l'attaque des cerfs Sika par un animal sauvage au Rondé au cours du mois de novembre 2021, il est nécessaire d'entreprendre des travaux de sécurisation de l'enclos.

Un devis a été demandé par l'ONF à l'entreprise FCE de Levier, il se décompose ainsi :

- Pose d'un isolateur écarté de 5 cm avec fil électrique : fixation en tête des poteaux bois existants tous les 2 mètres.

- Pose d'un isolateur écarté de 20 cm avec fil électrique déporté : fixation en tête des poteaux bois existants tous les 2 mètres.
- Alimentation électrique par batterie.

Ce devis s'élève à 6 500 euros HT.

Suite à une interrogation de Coralie Gabry, le Président précise que seul le fil en hauteur sera électrifié.

Béatrice Pritzy demande si les travaux seront financés entièrement par la CCA 800.

D'après Marc Saulnier, Monsieur Didier Segaud aurait indiqué que l'ONF ne participerait pas à cette dépense.

Le Président rappelle que la convention indique une participation des travaux de manière générale à hauteur de 50 % (Article 3 de la convention).

Aurélien Dornier demande si un dispositif est prévu afin d'empêcher le vol de la batterie électrique. La batterie sera elle-même électrifiée et placée dans l'enclos.

Compte tenu du lancement d'une étude pour l'aménagement et le développement du site du Rondé, le Président propose de valider ce devis, soit un montant HT de 6 500 euros.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer le devis d'un montant HT de 6 500 euros.

5/ LOCATION D'UN BUREAU POUR LES INFIRMIERS DANS LA MAISON DE SANTE DE LEVIER

Le cabinet infirmier actuellement au Clos St Claude, nous a fait part de son souhait de louer à l'année un espace de travail situé dans la Maison de Santé de Levier.

Cet espace sera composé d'une pièce non-meublée ainsi que d'une pièce de rangement avec un point d'eau. Une salle d'attente ainsi que des sanitaires seront accessibles pour les usagers.

L'ensemble d'une superficie de 25,50m² est proposé à un prix de 266,75 €/mois soit 10,50€/m², hors charges.

L'exposé entendu, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Autorise la location au cabinet infirmier et ce à partir du 1^{er} janvier 2022,
- Fixe la location à 266,75 € par mois Hors Charges,
- Mandate le Président pour faire établir un bail à usage professionnel,
- Autorise le président à signer tous documents afférents à ce dossier,

6/ LOCATION DU BUREAU PARTAGE D'UN JOUR PAR SEMAINE

Madame Clémence MARTIN, psychologue du travail, a fait part de son souhait de louer à l'année, le bureau partagé un jour par semaine.

Cette démarche lui permettra ainsi d'avoir à sa disposition tous les mardis de l'année cet espace de travail.

Le bureau partagé par délibération du 04 octobre 2021 passe au tarif de 15€ la demi-journée à partir du 1^{er} janvier 2022.

Le local lui sera donc loué au tarif de 130 €/mois charges comprises (soit 52 semaines x 30 €/jour/12 mois)

L'exposé entendu, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Autorise la location à Clémence MARTIN au 1^{er} janvier 2022,
- Fixe la location à 130 € par mois charges comprises,
- Mandate le Président pour faire établir un bail à usage professionnel,
- Autorise le président à signer tous documents afférents à ce dossier,

7/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE REUNION DE LA MAISON DE SANTE DE LEVIER

Le Président expose que suite au déménagement des bureaux de la Communauté de Communes Altitude 800 dans les locaux de la mairie de Levier, il a été proposé que la gestion de la salle de réunion de la Maison de Santé de Levier soit prise en charge par la SISA.

Il convient donc d'établir une convention de mise à disposition entre la CCA 800 et la SISA, cela permettra de définir les conditions de partenariat.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'unanimité valide ce partenariat et autorise le Président à signer la convention et les documents s'y référant.

8/ Remplacement d'ordinateurs dans les écoles

Le Président informe de pannes d'ordinateurs dans les écoles de Goux-les-Usiers et Sombacour. Il y a donc lieu de les remplacer.

Notre prestataire informatique, Info Réseaux services, a évalué le montant pour leur remplacement à 1 581€ HT.

Le Président propose de solliciter la DETR à hauteur de 30% sur un montant prévisionnel de 1 581 € H.T pour le remplacement du matériel.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le remplacement des ordinateurs dans les écoles de Goux-les-Usiers et de Sombacour
- Sollicite une subvention au titre de la DETR à hauteur de 30% du montant HT, soit 474.30 euros.

- Autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention et toutes les pièces s'y rapportant.

9/ Autorisation d'engager, liquider et man dater les dépenses d'investissement (Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le Président rappelle les dispositions à prendre en cette fin d'année afin que la collectivité puisse mettre en recouvrement les recettes et mandater les dépenses de la section de fonctionnement. Par conséquent, il propose à l'assemblée d'adopter les montants suivants :

Budget principal - 89700

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 2 072 397 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil communautaire de faire application de cet article à hauteur maximale de 518 099,25 €, soit 25% de 2 072 397 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Chapitre 20 : 20 000 €
- Chapitre 21 : 120 000 €

TOTAL = 140 000 € (inférieur ou égal au plafond autorisé de 518 099,25 €)

Budget maison de santé - 19400

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 10 000 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil communautaire de faire application de cet article à hauteur maximale de 2 500 €, soit 25% de 10 000 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Chapitre 21 : 2 000 €

TOTAL = 2 000 € (inférieur ou égal au plafond autorisé de 2 500 €)

Bâtiment relais - 89100

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 20 000 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil communautaire de faire application de cet article à hauteur maximale de 5 000 €, soit 25% de 20 000 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Chapitre 21 : 5 000 €

TOTAL = 5 000 € (inférieur ou égal au plafond autorisé de 5 000 €)

Budget maison de santé de Goux les Usiers – 19500

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 = 1 285 000 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil communautaire de faire

application de cet article à hauteur maximale de 321 250 €, soit 25% de 1 285 000 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Chapitre 21 : 50 000 €

TOTAL = 50 000 € (inférieur ou égal au plafond autorisé de 321 250 €)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de M. le Président dans les conditions exposées ci-dessus.

10/ VOTE DE CREDIT AU BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°4

Il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires afin de pouvoir régler les annuités d'emprunt sur cette fin d'année.

Vote de crédit pour remboursement d'emprunts financé l'excédent d'investissement

<u>Désignation</u>	<u>Diminution</u> <u>Sur crédits ouverts</u>	<u>Augmentation</u> <u>sur crédits ouverts</u>
D 1641 : Emprunts en euros		2 000.00 €
TOTAL D 16 : remboursement d'emprunts		2 000.00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette décision budgétaire.

11/ VOTE DE CREDIT AU BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°5

Il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires afin de pouvoir assurer l'ensemble des frais de personnel pour cette fin d'année.

Vote de crédit pour charge de personnel financé l'excédent de fonctionnement

<u>Désignation</u>	<u>Diminution sur</u> <u>crédits ouverts</u>	<u>Augmentation sur</u> <u>crédits ouverts</u>
D 64111 : Rémunération principale (PT)		40 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		40 000.00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette décision budgétaire.

12/ VOTE DE CREDIT AU BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°6

Il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires afin de pouvoir régler dans sa totalité la cotisation FPIC 2021.

Vote de crédit pour paiement du FPIC 2021 financé l'excédent de fonctionnement

<u>Désignation</u>	<u>Diminution sur Crédits ouverts</u>	<u>Augmentation sur crédits ouverts</u>
D 739223 : FPIC Fonds National de Péréquation		2 000.00 €
TOTAL D 014 : atténuation de produits		2 000.00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette décision budgétaire.

13/ Convention de partenariat avec Musicart's 2021

Monsieur le Président informe de la sollicitation de la présidente de l'association Musicart's pour le renouvellement de la convention de partenariat et demande l'attribution d'une subvention de 30 000 € pour l'année 2021.

Le Président fait également le point sur la situation que vit actuellement l'association. Bien que la gestion administrative soit instable, l'activité se poursuit dans de bonnes conditions.

Le conseil communautaire avec 4 Abstentions et 19 Voix Pour :

- Autorise le Président à signer la convention de partenariat et fixe le montant de la subvention au titre de l'année 2021 à 30 000 €.

14/ Convention avec le département pour l'entretien des itinéraires de randonnée pour l'année 2021

Le Président propose à l'assemblée d'adhérer à la convention de partenariat entre le Département et la Communauté de Communes Altitude 800 pour l'année 2021.

Dans le cadre du projet C@P 25, le Département poursuit le développement des activités de pleine nature en particulier la randonnée. Cette convention définit les missions d'entretien pour l'année 2021.

L'entretien des itinéraires de randonnée consiste à réaliser les opérations suivantes :

- Elagage de la strate abusive,
- Débroussaillage du chemin et des bas-côtés,
- Entretien léger de l'assiette du chemin,
- Dégagement de petits chablis entravant le passage,
- Entretien du balisage et de la signalétique.

Le Département nous accorde une subvention d'un montant de 159 € pour l'année 2021.

Cette somme sera répartie entre deux associations : « Val d'Usiers Loisirs Détente » et « Randonneur des 3 cantons Evillers » au prorata du nombre de kilomètres de randonnée à entretenir.

Marc Saulnier demande des précisions sur l'entretien des sentiers du trail qui pour lui n'est pas satisfaisant.

Le Président lui répond que :

- Sur les parties communales, ce sont les communes qui se sont engagées à faire les travaux lors de la mise en place des chemins de trail.
- Sur les parties forêts domaniales : l'entretien est géré par l'ONF sur demande des bénévoles de l'association du trail quand ils estiment que cela est nécessaire. Un devis est alors proposé par l'ONF à la communauté de communes.

Il précise également que la végétation est particulièrement luxuriante, du fait des pluies très abondantes cette année.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de signer la convention pour l'année 2021 et à verser la subvention de 159 €.

15/ Convention avec l'ONF 2021

Le Président donne lecture de la convention d'entretien de la Route des sapins en forêt domaniale de Levier et des travaux à réaliser pour l'année 2021.

Cette convention fait état d'un montant de prestations évaluées à 15 900 € comprenant les frais de personnels ONF, les prestations réalisées par des entreprises ainsi que les fournitures. L'ONF et la CCA 800 s'engagent à participer chacun à hauteur de 50 % du financement de ces charges.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de reconduire la convention avec l'ONF,
- valide sa participation à hauteur de 7 950 €,
- autorise le Président à signer la convention avec l'ONF pour le montant sus-indiqué.

16/ Subvention pour la compagnie Jehol

Le Président fait part de la demande de subvention formulée par la compagnie Jehol, association basée à Villers sous Chalamont, qui bénéficie déjà d'une certaine renommée au niveau national, ainsi qu'en Allemagne, et qui aimerait continuer à développer ses activités.

Le Président propose au conseil communautaire d'accorder une subvention de 500 euros à la compagnie Jehol.

Patrick Grillon demande s'il est possible d'avoir le montant des aides accordées à la Compagnie Jehol par la Région. Le Président expose que la compagnie est parrainée et accompagnée par Cirque Plume grâce à la Région Bourgogne Franche Comté, et son dispositif Talents Emergents. Le montant de cette subvention varie de 6 000 à 20 000 euros.

Aurélien Dornier aimerait réglementer l'attribution des subventions avec des critères d'éligibilité.

Il souhaite également savoir si la contribution accordée par la mairie de Villers sous Chalamont suffirait pour l'octroi de l'aide par la Région à la compagnie.

Le Président lui indique ne pas savoir mais que cette démarche est égale à celle pour la subvention que nous accordons aux entreprises au titre de l'aide à l'immobilier. Si tel est le cas, la contribution de l'EPCI est indispensable.

Marc Saulnier précise qu'accorder une subvention avec une contrepartie paraît nécessaire. Le Président a proposé à la compagnie Jehol qu'un tarif spécial soit accordé aux habitants de la CCA 800 lors du Trait'stival, ce à quoi Jehol serait favorable.

Nathalie Sievert demande si c'est la 1^{ère} fois que la compagnie sollicite une subvention à la CCA 800. Le Président répond par la positive.

Le conseil communautaire, avec 1 voix Contre et 22 voix POUR :

- Valide cette subvention de 500 euros.
- Autorise le Président à signer tous documents s'y référant.

17/ Vote de crédit au budget Bâtiment relais

Il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires afin de pouvoir rembourser les dépôts de garantie aux locataires quittant les box du Bâtiment Relais.

Vote de crédit financé par l'excédent d'investissement

<u>Désignation</u>	<u>Diminution sur crédits ouverts</u>	<u>Augmentation sur crédits ouverts</u>
D 165 : Dépôts et cautionnements		2 100.00 €
TOTAL D 16 : remboursement d'emprunts		2 100.00 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette décision budgétaire.

Informations diverses

François Garcia fait le point sur les deux chantiers importants actuels à savoir :

Gendarmerie de Levier

Il s'avère que certaines choses n'ont pas été prises en compte. Des travaux complémentaires sont à réaliser : Enterrer la ligne à haute tension, Enfouissement des réseaux télécoms, Installation détecteur de lumières devant la chambre de sureté. La collectivité envisage de déposer de nouveaux dossiers de subvention. Ce point sera étudié à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire car à ce jour il reste encore des travaux supplémentaires à estimer : Isolation des greniers des T5, installation de volets roulants + Portes de garage, Accès PMR de la brigade, Enlèvement des haies des terrasses.

Marc Saulnier souligne l'insuffisance du maître d'œuvre. François Garcia précise l'avoir signalé.

Maison de Santé de Goux-les-Usiers

Il a lieu de prendre en compte au même titre que pour la maison de santé de Levier certains aménagements : Installation de plans de travail, placards intégrés. Il a été également nécessaire de renforcer le sol du 1^{er} étage.

Le surcoût de ces travaux sera répercuté sur le prix final au m² de location.

Projet Eolien Sombacour :

Frédéric Toubin fait le point sur le projet éolien de Sombacour.

Suite à la réunion publique, très houleuse, qui a eu lieu mercredi 1^{er} décembre 2021 à Sombacour, le Conseil Municipal envisage le retrait de l'opération.

En effet, lors de la réunion, des participants se sont montrés très hostiles et une association anti-éolienne a même été créée pour lutter contre le projet.

La municipalité organisera certainement un référendum afin de connaître le positionnement de la population sur cette installation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Président,
CLAUDE COURVOISIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CCA 800
"Espace Levier - Val d'Usiers"
B.P. 21 - 25270 LEVIER